du Capitaine *Jacob Smitz*; d'Amſterdam allant de Nantes à Stetin, chargé de ſucre ; — celui du Capitaine *Peter Albrecht*, de Dantzic, allant de St. Martin à Dantzic, chargé de ſel ;— celui du Capitaine *Georges Ewaldt*, venant de Noirmoutier ; — le 26, celui du Capitaine *Gothard Carſtens*, de Lubek, allant de St. Martin à Ooſtezee, chargé de ſel ; — celui du Capitaine *Niels Johanſen*, d'Albourg allant de Bordeaux à Copenhague, chargé de vin ;— celui du Capitaine *Joh. Hylkes de Haan*, d'Harlingen, allant de Dantzic à St. Malo, chargé de planches ; le 28, le Navire du Capitaine *Heere Wybrands*, de Terhenne, allant du Croiſic à Ooſtezee, chargé de ſel.

EXTRAIT *d'une lettre de Cadix du* 21 *Septembre* 1764.

» On dit ici que nos Frégates du Po-
» nent doivent de nouveau croiſer 35
» jours ſur les Saletins. Dieu veuille que
» cette croiſiere ait plus de ſuccès que les
» dernieres.

DE BESANÇON *le* 10 *Octobre* 1764.

Depuis le premier Octobre, le bled a été vendu ici, 13 ℔ 2 ß 10 ₰ au ſac de 200 ℔ *poids de marc*. Le ſac d'avoine du poids de 100 ℔, 5 ℔.

L'augmentation du bled a pris ſa ſource par les enlevemens que les *Montagnons* frontieres des Suiſſes en ont faits. Si l'augmentation a paſſé directement entre les mains du Laboureur, elle opérera un bien ineſtimable, l'objet du Gouvernement ſera rempli. Mais ſi les interlopes l'ont intercepté, comme on le penſe, le Laboureur n'en ſera pas moins dans la peine.

DE L'ORIENT, *le* 10 *Octobre* 1764.

Le Navire la *charmante Julie*, de l'Orient eſt heureuſement arrivé du Cap François, avec une cargaiſon de ſucre, d'indigo & de caffé.

Marchandiſes de la Compagnie des Indes vendues le 9 Octobre.

Thé verd ſupérieur en petites caiſſes, TVS. 4 ℔ 12 ß 3 ₰ à 4 ℔ 17 ß 9 ₰ ; — thé verd Tonkay en petites caiſſes, TT. 5 ℔ à 5 ℔ 4 ß 6 ₰ ; — thé Haiſuen Skin en petites caiſſes, THS. 6 ℔ 4 ß à 6 ℔ 6 ₰ ; — thé Hayſuen en petites caiſſes, TH. 9 ℔ 1 ß 3 ₰ à 9 ℔ 16 ß 9 ₰ ; — thé boé en grandes caiſſes, TB. 2 ℔ 12 ß 9 ₰ à 2 ℔ 8 ß 3 ₰ ; — d°. en demi-caiſſes, 2 ℔ 12 ß 9 ₰ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ ; — d°. en quarts de caiſſes, 2 ℔ 13 ß 6 ₰ à 2 ℔ 13 ß ; thé camphou en caiſſes longues, TC. 4 ℔ 13 ß 3 ₰ à 4 ℔ 14 ß 3 ₰ ; — d°. en caiſſes quarrées, 4 ℔ 14 ß 9 ₰ à 4 ℔ 10 ß ; — Thé Peko en caiſſes, TP. 8 ℔ 1 ß 6 ₰ à 8 ℔ 10 ß 6 ₰ ; — thé ſaotchaon en caiſſes, TS. 6 ℔ 12 ß 6 ₰ à 6 ℔ ; — d°. ſupérieur en caiſſes, TSS. 8 ℔ à 7 ℔ 12 ß 9 ₰ le tout la ℔.

DE L'ORIENT *le* 12 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port depuis le 10, le Navire l'*Appollon*, Capitaine *Jean Qun*, venant de Sawenfex, chargé de 16 chaldres de charbon de terre ; — la *Dame Marie*, Capitaine *Fidde Melle*, venant d'Amſterdam, chargée de 120 piéces de canon, 12 barrils, 3 ballots, 11 caiſſes de diverſes marchandiſes ; — de 1, 117 fromages ; — les deux *Demoiſelles Anna*, Capitaine *Areſt Hart*, venant de Dort, chargées de 41 tonneaux de charbon de terre, de 78 barrils de Gaudron ; — de 240 planches de pruſſe.

Vente de la Compagnie des Indes du 12 *Octobre.*

Cabarets vernis contournés de 2 taſſes *la piéce*, 5 ℔ 2 ß 9 ₰ à 5 ℔ 1 ß ; — d°. de 4 taſſes, 8 ℔ 2 ß à 8 ℔ 13 ß ; — d°. de 6 taſſes, 11 ℔ 12 ß à 11 ℔ 17 ß ; — d°. de 8 taſſes, 12 ℔ 10 ß ; — d°. de 10 taſſes, 16 ℔ ; — d°. de 12 taſſes, 19 ℔ 10 ß ; — eſquine, 11 ß 3 ₰ à 10 ß 3 ₰ la ℔ ; — bois de ſapan, 31 ℔ 2 ß à 31 ℔ 15 ß le *cent* ; — ſoie écrue de Nankin en caiſſe, SN. 44 à 44 ℔ 18 ß la ℔ ; — d°. très-peu piquée, 42 ℔ 7 ß à 39 ℔ 1 ß ; d°. plus piquée, 36 à 36 ℔ 17 ß ; — d°. très-piquées, 34 à 35 ℔ ; — d°. peu tachée, 37 ℔ 4 ß à 36 ℔ 2 ß ; — d°. très-tachée & avariée, 32 ℔ 15 ß à 32 ℔ ; — bourre de ſoie blanche, 10 ℔ la ℔.

AVIS.

Il vient d'arriver au magaſin de Montpellier & des Provenceaux rue des Prouvaires à Paris, occupé par le Sr. *Dhombres*, 6 caiſſes de raiſin muſcat de la pre-

miere qualité; ce raiſin eſt dans des pots qui ſe vendent à raiſon de 3 & 3 ℔ 10 ß le *pot* ordinaire.

Six caiſſes de pommade au jaſmin & à la roſe, dont le prix eſt de 3 ℔ 10 ß & 4 ℔ la ℔.

Deux caiſſes de ſavonnettes aux fines herbes de Tombalery ; — une caiſſe d'anchois nouveaux.

Une caiſſe de lait virginal qui ſe vend 6 ℔ la *bouteille*, & une caiſſe de truffes marinées à 4 ℔ la ℔.

LETTRE DE M. DUPONT *de la Société royale d'Agriculture de Soiſſons, à l'Auteur de la Gazette.*

J'ai vu avec ſurpriſe, Monſieur, dans votre Gazette du 2 Octobre, N°. 79, que l'on attaquait l'axiome inſéré dans la Gazette N°. 71, au ſujet de la grande & de la petite culture. J'ai vu avec plus de ſurpriſe encore que la lettre qui contredit cet axiome, reconnu depuis très-long tems par tous les agriculteurs éclairés, reclamait l'autorité de l'Enciclopédie, qui certainement ne parle pas en ſa faveur. Avant d'examiner combien cette autorité eſt contraire au ſentiment de l'Auteur, je le prie de me permettre quelques obſervations ſur les choſes qu'il avance.

1°. L'exemple de ſon voiſin ſur lequel il s'appuye, prouve contre lui. Ce voiſin qui ſe ſert d'une charrue attelée de 3 chevaux, a, de l'aveu du cultivateur à bœufs, *fini ſon labour neuf jours plutôt* que ce dernier (1). Il pourrait donc labourer neuf jours de plus, s'il avait une quantité de terre ſuffiſante pour occuper ſon attelier. Dans ces neuf jours il labourerait une ſole d'environ 14 arpens meſure de Roi, ce qui ferait pour les trois ſoles, 42 arpens de terre que le voiſin pourrait exploiter de plus que le critique, & la grande culture ne doit pas être décriée ſur un point de comparaiſon mal choiſi.

2°. *Ce voiſin* qui n'a pas de quoi occuper ſes chevaux, *ſe livre à faire des charois & perd ſon fumier*. Autre fait particulier qui ne prouve rien. Un fermier riche, qui dans un pays de grande culture, exploite 120 arpens de terre à 22 pieds pour perche, avec quatre chevaux, a bien de quoi les occuper, hors des labours, à voiturer du fumier & des marnes ſur les terres, & à conduire ſes denrées au marché : il ne les employe preſque jamais à des uſages étrangers au bien de ſon exploitation, à moins qu'il n'y ſoit contraint par une Ordonnance de l'Intendant.

3°. *Je ne me ſuis jamais apperçu*, dit l'Auteur, *qu'un journal de terre labouré avec des chevaux, rapportât plus qu'un autre labouré avec des bœufs*. C'eſt qu'il n'a point vu de journaux de terre bien labourés avec des chevaux, par un bon Fermier, qui ne fit point de charois, & qui ſuffiſamment riche, eût les troupeaux néceſſaires à ſon exploitation.

Par la grande culture les terres ſont partagées ordinairement en 3 ſoles, la 1ere. porte du bled, la ſeconde des mars, & la troiſiéme eſt en jacheres (2). L'uſage de la petite culture eſt d'aſſoler les terres par moitié, une des deux ſoles porte du bled, & quelquefois une très-petite quantité de mars, & l'autre eſt en jacheres qu'on appelle guérets dans pluſieurs cantons. Il réſulte de cette différence que la grande culture a une forte quantité de fourrages provenans de la ſole des mars, qui joints à la paille du froment, ſervent à nourrir les chevaux preſque toute l'année & les moutons à l'étable, donne celle d'avoir des troupeaux conſidérables, dont l'engrais double la récolte. Dans les Pays de petite culture, en Limouſin, en Berri, on eſt très-content quand on a récolté, l'un dans l'autre, trois ſeptiers meſure de Paris, par arpent. Les terres les plus fertiles donnent quatre ſeptiers, & elles ſont rares. Or, on a vu dans la Gazette de Commerce du 23 Juin de cette année, N°. 50, que M. *Girouſt*, laboureur en grande culture à Buſſy St. Georges, comptait le produit de ſon arpent de ſix ſeptiers année commune, & dans la Beauſſe, dans la Brie, &c. il eſt très-ordinaire de voir un bon Fermier récolter 7 à 8 ſeptiers par arpent.

4°. L'Auteur continue, *je ne me ſuis*

(1) *Voyez la lettre dont il s'agit, Gazette de Commerce, N°. 79, page 633, ligne 17 de la ſeconde colonne, & page 634, ligne antépénultiéme.*

(2) *Je dis partagées ordinairement, parceque ſelon la méthode de M. Patullo, & ſelon celle que l'on ſuit dans les Pays de Caux, il n'y a point de terres en jacheres.*

jamais apperçu que cet autre journal labouré avec des bœufs occupât plus d'hommes que celui labouré avec des chevaux. Il eſt poſſible que dans la Franche Comté où l'uſage le plus général eſt de labourer avec des bœufs, les Cultivateurs qui ſe ſervent de chevaux, entraînés par l'exemple de ceux qui emploient les bœufs, occupent un Chaſſe-avant indépendamment du Chartier qui tient les manches de la charrue. Je vois même que l'Ecrivain auquel je réponds, a compté en effet un Chaſſe-avant dans l'état qu'il préſente de la culture à chevaux; mais ce perſonnage y eſt abſolument inutile. Dans la Normandie, dans la Picardie, dans la France, dans la Beauſſe, dans la Brie & dans le Soiſſonnais, Provinces dont les détails de la culture me ſont très-familiers, & où la grande culture eſt généralement uſitée, un ſeul Chartier avec ſon fouet, dont il ne ſe ſert preſque jamais, & qui reſte planté ſur ſa charrue devant lui, fait marcher deux, trois, ou quatre chevaux, ſelon l'uſage du lieu; on laboure ainſi dans ces Provinces un arpent & demi, & ſouvent plus dans les grands jours, & les *Chaſſe-avant* y ſont des êtres inconnus. Dans le Limouſin au contraire, dans la Bretagne, dans la Bourgogne, dans la Gaſcogne & dans le Berri, dans toutes les Provinces enfin que je connais exploitées en petite culture, chaque charrue emploie, outre le Bouvier qui en tient les manches, un Piqueur pour faire avancer les bœufs.

Or, 120 à 130 arpens de terre (3) ſont exploités par une ſeule charrue, montée de 4 forts chevaux, & conduite par un Chartier. La même étendue de terrein exigerait trois charrues tirées par 12 bœufs, que meneraient trois Bouviers & trois Piqueurs.

Dans les endroits où l'on ſe ſert de trois chevaux, une charrue exploite 84 à 90 arpens avec 6 chevaux & 2 hommes. la même étendue par la petite culture, occuperait cinq charrues, vingt bœufs & dix hommes.

Enfin, il y a des endroits où l'on ne laboure qu'avec deux chevaux, une charrue ainſi attelée exploite 72 à 75 arpens; les deux font valoir environ 150 arpens avec 4 chevaux & 2 hommes. Le même terrein employerait 4 charrues, 16 bœufs & huit hommes.

Dans la premiere combinaiſon, la petite culture exige trois fois plus d'animaux de labour, & ſix fois plus d'hommes que la grande culture.

Selon la ſeconde combinaiſon la petite culture n'exige que cinq fois plus d'hommes que la grande, mais il lui faut trois fois & un tiers plus d'animaux de labour.

Par la troiſiéme combinaiſon enfin, la petite culture n'exige que 4 fois plus d'hommes, mais elle demande auſſi 4 fois plus d'animaux de labour que la grande.

Ces propoſitions ſont un peu différentes de celles du cultivateur à qui nous répondons.

5°. Je ne ſçais pas quelle eſt la raiſon qui l'engage à préſenter dans ſon calcul les intérêts des *avances primitives* à 10 pour cent, & ceux des *avances* courantes ou *annuelles* ſeulement à 5 pour cent. Cette diſtinction, indépendamment de ce qu'elle multiplie les êtres ſans néceſſité, ſerait très dommageable aux Laboureurs & par conſéquent aux Propriétaires & à l'Etat.

Il faut avant la premiere récolte, faire une dépenſe qui comprend les *avances primitives* ou le fond de richeſſes d'exploitation, & les *avances annuelles* néceſſaires pour faire naître cette premiere récolte. La récolte doit rembourſer les *avances annuelles* indiſpenſables pour en préparer une ſeconde, doit encore payer les *intérêts* des fonds dépenſés juſqu'à elle, doit en outre fournir un *produit net* ou revenu à partager entre le Propriétaire l'Etat & le Décimateur. Les *intérêts* des fonds dépenſés avant la premiere récolte, ſont une choſe auſſi ſacrée que les *avances annuelles* & les richeſſes d'exploitation: c'eſt d'eux ſeuls que dépendent l'exiſtence & le maintien de la ſociété. Sans ces intérêts que les Laboureurs accumulent, ils ne pourraient après une mauvaiſe récolte faire face aux conditions de leurs baux & à l'impôt; les dépenſes publiques & particulieres, ſeraient interceptées; ou (ce qui ſerait bien plus terrible encore & ne reculerait le mal qu'en le redoublant & le

(3) *Dans tous nos calculs nous nous ſervons de l'arpent meſure de Roi, de 100 perches quarrées, 22 pieds pour perche.*

fendant ſans reméde) on ſpolierait les richeſſes d'exploitation pour contraindre les Fermiers au payement des Propriétaires & de l'Impôt. Or, ſi l'on conſidere à combien d'accidens la culture eſt ſujette, & combien il eſt important que le payement des baux & la rentrée des deniers publics ne ſoient jamais interrompus, on ſera convaincu qu'il s'en faut beaucoup que les intérêts des avances primitives & annuelles, que l'on doit prélever ſur chaque récolte, ſoient à 10 pour cent, à un taux trop fort, & que malheureux ſont les Pays où l'on eſt obligé de les prendre à un taux plus faible.

Au ſurplus, paſſons ſur cet article, ainſi que ſur quelques autres que je pourrais relever, mais qui ne tiennent point eſſentiellement à la difference de la grande & de la petite culture.

6°. L'Auteur compte *quinze milliers de foin pour la nourriture de trois chevaux*. Je répéte que je ne veux pas diſputer ſur l'uſage de la Franche-Comté que j'ignore, mais ce qu'en rapporte le Cultivateur qui y habite, prouve encore que la culture à chevaux eſt mal exécutée dans cette Province. Dans les Pays où cette culture eſt ordinaire, les chevaux conſomment peu, & dans bien des endroits point du tout de foin; les pailles de froment & les fourages des pois, des veſces, des féverolles & des lentilles, y ſuppléent; de ſorte que les chevaux font naître eux-mêmes leur nourriture.

7°. Le Cultivateur dont nous prenons la liberté d'examiner ici les opinions, n'explique point s'il nourrit toute l'année ſes bœufs à l'étable, ou ſi dans l'Eté il les laiſſe errer dans les *pâtureaux* ſelon l'uſage général de la petite culture. S'il ſuit ce dernier uſage, (que la plupart des Partiſans de la petite culture regardent comme une œconomie, parce que chez eux la terre eſt plus précieuſe, & que, n'ayant pas le moyen de la défricher, on la laiſſe volontiers en pâtures vagues & non cultivées, qui occupent environ un cinquiéme du territoire dans ces Provinces indigentes,) s'il ſuit ce dernier uſage, il ne s'eſt pas exprimé avec exactitude en diſant que *ſon voiſin & lui cultivaient la même quantité de terre*. Car en outre le Cultivateur à bœufs doit avoir dans ce cas, des friches pour y lâcher ſes bœufs pendant l'Eté, ce qui oblige encore à faire des clôtures de branchages (4) pour défendres ſes champs des bœufs ainſi lâchés.

Or, pour calculer avec juſteſſe, il faut repartir le produit de ſa terre en labour ſur celui des autres terres incultes qui dépendent de ſon exploitation, & qui y ſont indiſpenſables; ce qui ſur le total, doit rendre le revenu de chaque arpent aſſez mince.

8°. L'Auteur avance *qu'après dix ans de ſervice on vendra les bœufs de labour deux cinquiémes de plus qu'ils n'ont couté* (5). Il me permettra de nier le fait, & d'obſerver d'abord que les bons Cultivateurs ne font pas travailler les mêmes bœufs pendant dix ans. Ces animaux n'ont gueres que ſix ans d'un fort travail, & au bout de ſix ans, quand on les revend *maigres*, on perd un quart deſſus ordinairement. Si on les faiſait travailler dix ans, on y perdrait plus de moitié. . . . *Mais on ne les revend pas maigres, on les engraiſſe auparavant*. Ah! c'eſt une autre affaire, & qui ne regarde point la culture des grains. Le talent unique des Cultivateurs ruraux, eſt de ne pas confondre les objets. L'engrais des bœufs exige des herbages; il y a (ſur-tout dans les Pays de petite culture, où la matiere de ce commerce ſe préſente naturellement) une grande quantité de perſonnes qui ont des herbages & des prairies, & qui achettent des bœufs maigres, les engraiſſent dans ces herbages & les revendent enſuite pour la boucherie. Un Laboureur peut avoir auſſi des herbages & engraiſſer lui-même ſes bœufs. Mais cela n'empêche point qu'en quittant la charrue, les bœufs ne ſoient maigres; & ſi la prairie leur donne de la graiſſe & augmente leur prix, cet accroiſſement de valeur n'eſt pas fourni par le bœuf, mais par le pré; il eſt donc le revenu du pré, & non un profit fait ſur le bœuf.

La ſuite pour un autre ordinaire.

(4) *Cet uſage indiſpenſable des clôtures rend le produit des bois preſque nul pour l'Etat dans les Pays de petite culture, attendu la grande quantité qui en paſſe ainſi en frais de la culture des grains.*

(5) *Voyez la lettre citée page 634, ligne 22, & page 635, ligne 3, dans la Gazette de Commerce du 2 Octobre, N°. 79.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1764.	*Du Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*	*Jeudi 18.*
Actions des Indes.	1030	1035	1030	1022 1/2
Emprunts de la Comp.	484			
Promeſſes de la Comp.		7 1/2. 1000		6 1/2
Actions des Fermes.	1000	1000	1000	1000
3e Loterie Royale.	795	796	796	
Lots de la 3e Loterie.	8e. 9e. t. 9	5e t. 5 1/2. 6e. t. 8 1/2.		
Duplicata de la 3e.				
Amortiſſement.			2 1/2	
2 ℔ p ℔ du Dixiéme.			2 1/2	2 1/2
Annuités.	455. 1760	454	453	452 1760
Coupons d'annuités.	90 94	90 1000 5000	90	90 94 500
Emprunt de 50 millions	8	8 7 3/4 8 1/2	8	8 8 1/2
Colonies, 1759.		9 1/2		
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.	8e. 9e. 13.	7e. 8 1/2. 10e. 13.	12e. 13.	4e. 6. 5e. 7. 10e. 13.
Canada.	26	26	26	26
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p 0/0.				
3 p 0/0 ſur les Cuirs.				
3 p 0/0 ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gllié de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 3/8	56 3/8	56 3/8	56 3/8
Londres.	30 7/8	30 7/8 à 15/16	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	178	178	178	178
Madrid.	15 2 6	15 3	15 3	15 3
Cadix.	14 19 6	15	15	15
Livourne.	94 1/4	94	94	94
Lyon, *Saints.*	1 p 0/0 pte.	1 p 0/0.	1 p 0/0 pte.	1 p 0/0 à 7/8 pte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Monmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 27 Octobre.

SUITE DE LA LETTRE DE M. DUPONT.

DANS la Gazette du 20 de ce mois, N°. 84, nous avons donné copie de la lettre de M. *Dupont*, juſques & compris l'article 8 de ſes obſervations. Ainſi nous la continuons, & l'Auteur dit.

9°. Il y a, Monſieur, entre les Provinces où l'on ne ſe ſert que de la grande culture, & celles où l'on ne fait uſage que de la petite, une différence aſſez remarquable & très-importante, dont votre Correſpondant n'a point parlé. Dans les premieres on trouve des Fermiers qui apportent ſur une terre un fond conſidérable de richeſſes d'exploitation, ſouvent, égal au tiers de la valeur de la terre, qui y font annuellement de fortes avances, & qui indépendamment de la taille dont ils ſont chargés, s'engagent à payer 6, 8 ou 10 # de loyer par arpent. Dans les Provinces de petite culture au contraire, les Fermiers ſont preſque des êtres inconnus; on ſe ſert à la place de Métayers. Ceux-ci ſont de pauvres Payſans qui ne poſſédent que leurs bras, le propriétaire eſt obligé de leur faire toutes les avances, & même de les nourrir juſqu'à la premiere récolte; après laquelle ils partagent par moitié le produit brut, dîme prélevée. La part du Métayer lui ſert à vivre avec ſa famille juſqu'à la récolte ſuivante, & à vivre ſi pauvrement qu'il eſt de calcul & de fait (triſte fait que je pourrais prouver par vingt piéces originales que j'ai dans les mains) que dans pluſieurs de ces Provinces, les Métayers & tous les Colons qui ne ſont point propriétaires, n'ont l'un portant l'autre que 27 # 18 ß par tête à dépenſer dans toute une année pour leur nourriture & leur vêtement. La part du Propriétaire doit lui rembourſer les intérêts des avances qu'il a faites, doit le mettre à portée de ſoutenir les malheurs imprévus, mais inſéparables de la culture, doit payer l'impôt, devrait en outre lui donner un revenu quelconque. Il eſt plus que douteux qu'elle ſuffiſe à tous ces objets (6).

(6) *Ces détails d'agricultures peuvent ſembler faiblement intéreſſans à de certains Lecteurs. Ils le ſont infiniment ſans doute, pour les vrais citoyens & pour les hommes d'Etat, je n'en veux, pour preuve que cet endroit-ci.*

Dans les Provinces de grande culture, comme les terres ſont affermées, le prix des baux donne la plus ſure évaluation, du produit net, & peut ſervir de régle pour la répartition des tailles.

Dans les Provinces de petite culture au contraire, où l'on trouve une confuſion de produits qui s'abſorbent les uns les autres, & dont par conſéquent une grande quantité ſont illuſoires; dans ces Provinces où les Prepriétaires ſont payés en nature, & où ils ſont en partie Cultivateurs, puiſque la fourniture des avances roule ſur eux, la connaiſſance du PRODUIT NET *eſt d'une extrême difficulté, & demande pour être aſſujettie à quelques régles, une étude préliminaire profonde & détaillée, faite par les hommes du métier, & preſqu'impoſſible actuellement à MM. les Commiſſaires départis, déjà ſurchargés d'affaires: il ſuit delà qu'avec les plus grandes lumieres per-*

Il eſt ſurprenant, je l'avoue, que l'on ſoit obligé de revenir ſur ces vérités familieres à tant de monde, & conſignées depuis ſi long-temps dans des écrits publics & eſtimés. Ce qui m'étonne particuliérement, eſt que l'Auteur Citoyen, à qui je demande la grace de me pardonner la franchiſe avec laquelle je lui réponds, n'ait point achevé de lire dans l'Enciclopédie, le mot *grains* qu'il a cité, & le mot *Fermiers* auquel le mot *grains* renvoie. S'il eût pris cette peine, il ſe ſerait vraiſemblablement épargné une diſcuſſion dans laquelle il n'a pas fait entrer tous les élémens néceſſaires; il aurait vu le parallele exact des deux cultures, & le calcul des frais de l'une & de l'autre (7); il aurait vu que *quatre chevaux labourent autant de terrein que douze bœufs*, & coutent environ moitié moins d'achat; (8) il aurait vu *que quand les chevaux ſe-*

ſonnelles & les plus louables intentions, ces MM. ne peuvent empecher que le redoutable fléau de l'Arbitraire ne frappe dans toute ſa force ſur ces Provinces malheureuſes où la grande culture & les fermiers ſont ignorés. Ce fléau ſerait certainement capable d'y ſemer, la miſere ſi elle n'y étoit pas déjà; mais nous pouvons eſpérer avec confiance que la ſage bonté du Roi, & les lumieres de ſes Miniſtres, trouveront enfin le moyen de l'anéantir.

(7) *V. l'Enciclopédie au mot* FERMIERS.

(8) *Ibid. On y verra le calcul détaillé par lequel il ſe trouve que toute compenſation faite de ce que l'on retire des bœufs en les revendant après qu'ils ont quitté la charrue, il y a $\frac{5}{11}$ le bénéfice à ſe ſervir de chevaux, ſans parler de la meilleure culture qu'ils font, & ne conſidérant ſimplement que ce qu'ils coutent, relativement aux bœufs.*

M. *Queſnay, Auteur du mot* FERMIERS *& du mot* GRAINS, *ſuppoſe dans ce calcul que l'on ne retire rien du tout des chevaux après qu'ils ont ſervi; & il eſt vrai qu'en général on en retire très-peu de choſe. Il y a cependant pluſieurs cantons & entre autres les* PAYS DE CAUX, *où les Fermiers achetent de beaux chevaux de haute & forte taille, âgés de 3 ou 4 ans; ils en ont une quantité ſuffiſante, de ſorte que ces chevaux n'ont que ce qu'il faut de travail pour développer leurs forces, & pas aſſez pour les*

raient trois fois plus maladifs que les bœufs, le riſque ſerait égal entre 12 *bœufs &* 4 *chevaux, ſans parler des maladies épidémiques des bœufs, plus redoutables encore que les maladies particulieres des chevaux*; (9) il aurait vu que dans la petite culture *excepté l'achat des bœufs, c'eſt la terre elle-même qui avance preſque tous les frais d'une maniere très-onéreuſe aux Propriétaires, & encore plus à l'Etat. Car les terres qui reſtent incultes pour le pâturage des bœufs, privent les Propriétaires & l'Etat du produit que l'on en tirerait par la culture. Les bœufs diſperſés dans ces pâturages ne fourniſſent point de fumier; les Propriétaires confient peu de troupeaux à ces Métayers ou Payſans chargés de la culture de la terre, ce qui diminue extrêmement le produit des laines en France. Mais ce défaut de troupeaux prive les terres de fumier; & faute d'engrais elles ne produiſent que de petites récoltes qui ne ſont évaluées que le grain cinq, c'eſt-à dire, le quintuple de la ſemence, ou environ trois ſeptiers par arpent; ce qu'on regarde comme un bon produit. Auſſi les terres abandonnées à cette culture ingrate ſont-elles peu recherchées; un arpent de terre qui ſe vend* 30 *ou* 40 ℔ *dans ce Pays là, vaudrait deux ou trois cent livres dans des Provinces bien cultivées* (10).

C'eſt un furieux argument que ce prix des terres: car on ne paye le terrein qu'en raiſon du produit qu'il donne, & ſi la culture à bœufs avait tant d'avantages ſur la culture à chevaux, ſi elle avait ſeulement l'égalité, comment ſe ferait-il qu'à ſol pareil, on vendrait dix fois moins les terres dans les Provinces où elle domine, que dans celles où on ne la connait pas?

ruiner, & après s'en être ſervi pendant 2 *ans, ils les revendent & gagnent environ un quart deſſus.*

Si nous prenions cet exemple pour dégré de comparaiſon avec la petite culture, on ſent combien l'infériorité de cette derniere deviendrait plus marquée. Mais nous ſommes très-éloignés de la méthode de ceux qui ſe laiſſent entrainer à conclure du particulier au général. C'eſt pourquoi nous nous en tenons aux calculs de l'ENCICLOPÉDIE.

(9) *Ibid.*

(10) *V. l'Enciclopédie au mot* GRAINS.

Je ne dis point qu'avec des richeſſes & de la dépenſe, on ne puiſſe approcher le rapport de la petite culture de celui de la grande; je ne dis pas non plus que dans le moment de langueur & de dévaſtation qui dans bien des endroits, précédait l'anéantiſſement total des Fermiers, (qui, ſans doute, en ſeront préſervés par les effets de la liberté du commerce des grains, & par une ſuite de toutes les opérations bienfaiſantes d'un Gouvernement éclairé) je ne dis pas que l'on n'aye pu, que l'on ne puiſſe encore trouver des terres exploitées avec des chevaux, & cependant d'un aſſez mauvais rapport. Il y a ſurement mille eſpèces différentes de cultures dans le Royaume, dont la connoiſſance détaillée, aſſez difficile à acquérir, importe également à ceux qui gouvernent & à ceux qui ſont gouvernés. Mais je dis que l'on peut réduire par claſſes toutes ces eſpèces de culture aux deux genres dont nous venons de parler; que de ces deux genres de *culture*, celle que l'on nomme *grande* a l'avantage à tous les égards; & qu'il ſerait fort à ſouhaiter que nous euſſions les moyens de l'établir dans toutes nos Provinces.

Par la grande culture, on ne laiſſerait nulles terres en friche; tout rapporterait un revenu aux Propriétaires & à l'Etat.

Par la grande culture, le terrein vague des pâtureaux ſe couvrirait de récoltes qui nourriraient des hommes & de nombreux troupeaux, dont les laines mieux ſoignées par de riches Cultivateurs, deviendroient bientôt plus belles, & dont le fumier doublerait encore nos moiſſons.

Par la grande culture, on multiplierait les chevaux, ces animaux ſi précieux & ſi utiles, que nous ſommes ſi ſouvent obligés d'acheter fort cher de l'Etranger. Plus il faudrait de chevaux pour les Fermiers, & plus on trouverait de profit à en élever, & par conſéquent plus on en éleverait; plus il s'en éleverait, & plus il s'en trouverait d'elite, de ſelle & d'équipage, plus il ſerait facile d'avoir de belles races, plus les remontes de la Cavalerie deviendraient aiſées, & une nouvelle ſource de richeſſe ſerait ouverte pour la Nation.

Par la grande culture enfin, on aurait un élément fixe & ſûr pour la répartition équitable de l'impôt, & l'arbitraire de cette répartition s'anéantirait avec la derniere facilité, à la ſatisfaction du Souverain & des Peuples.

Je ne vois pas, Monſieur, ce que les Partiſans de la petite culture pourraient préſenter en ſa faveur pour balancer de tels avantages. Si quelqu'un d'entr'eux jugeait à propos de repliquer à cette lettre, je l'invite à y réfléchir murement avant de prendre la plume; à peſer les raiſons qui font que l'on trouve de riches Fermiers dans les Pays de grande culture, tandis que dans les autres on eſt réduit à de miſérables Métayers; à vérifier la différence du prix des terres, & à examiner les véritables cauſes de cette différence qui ne ſont point du tout dans la différente qualité du ſol, comme on l'a cru trop précipitamment. Le profond reſpect que l'on doit au public exige qu'on ne le fatigue point par des diſcuſſions inutiles & répétées, & qu'on ne s'haſarde pas à attaquer les principes univerſellement reçus, à moins que l'on ne ſoit extrêmement aſſuré de les confondre, & que l'on n'aye ſur tous les articles ſes preuves en mains.

Comme l'Auteur de la lettre inſérée dans votre Gazette N°. 80, ne préſente qu'une aſſertion & non un raiſonnement a l'appui de la lettre inſérée dans votre Gazette, N°. 79, que je viens d'examiner; je me crois diſpenſé de lui répondre perſonnellement. Si j'ai tort, il a raiſon. Je ſuis, &c.

Passage du Sund.

Le ſept Octobre, le Navire du Capitaine *Riew. Romk Fœkeland*, de Koniſberg, allant de St. Martin à Koniſberg, chargé de ſel; — le 8, le Navire *Jens Kleyn*, de Copenhague, allant de Ste. Croix à Copenhague, chargé de ſucre; le 9, le Navire du Capitaine *Albert Boyſen*, d'Eckernfoerd, allant de Riga à Liſbonne, chargé de lin.

Extrait *des papiers Anglois du 6 Octobre* 1764.

Le Roi de Dannemark a ordonné que l'on conſtruiſit un pont de bateaux dans le détroit du Sund, pour la commodité des Vaiſſeaux qui voudront y décharger. Il eſt déjà fort avancé, & les petits Bâti-

mens qui tirent à peine 6 à 7 pieds d'eau ; ſeront à l'avenir à l'abri des tempêtes dans la baye, qui s'étend depuis le pont juſqu'à la citadelle de Kronenbourg.

De Roterdam, *le* 4 *Octobre* 1764.

Prix des marchandiſes argent en banque.

Bois de breſil de Fernambuc, 22 *florins* $\frac{1}{2}$ le *cent* ; — bois de ſapan de Siam, 14 à 15 f; — bois de Caliatour, 20 f; — ſalpêtre, 43 à 60 f; — indigo de Java, 50 à 136 ß la ℔ ; — poivre noir, 95 ds $\frac{1}{2}$ de *gros* ; — poivre blanc 17 ß; — canelle longue, 125 à 150 ß ; — canelle courte, 110 à 115 ß ; — cloux de girofle 85 ß ; noix de muſcade, 75 ß ; argent vif, 34 ß la ℔.

En argent courant.

Alun d'Angleterre, 58 *ſchelings* le cent; bois de Campêche en buches, coupe d'Eſpagne, 9 *florins* à 8 f $\frac{1}{4}$; — d°. non pelé ou *en ſorte*, 6 f $\frac{1}{4}$; — d°. rapé ou moulu, 7 f $\frac{1}{2}$ à 9 f; — bois de Ste. Marthe, 25 ℔ piéce, 14 à 15 f; — bois jaune bien fleuri & frais, 5 f $\frac{1}{2}$; — bois de Santal plat, en buches, 4 f $\frac{1}{2}$; — d°. rond, 3 f $\frac{1}{2}$, — bois de Caliatour fin moulu, 21 à 22 f; — brun rouge, 37 à 50 ß ; — ceruze en pain, 11 f $\frac{1}{2}$; — curcuma de Java, 22 à 23 f; — couperoſe d'Angleterre, 48 à 52 ß ; — tourneſol en pain, 38 à 39 f; — gomme de Sénégal *en ſorte*, 36 f; — galles d'Alep *en ſorte*, 106 à 110 f; galles toutes noires, 136 f; — garance fine en vieilles grapes, 50 à 70 f; d°. fine nouvelle, 45 à 50 f; — d°. vieille non robée, 33 à 38 f; — d°. nouvelle non robée, 30 à 37 f; — d°. communes, 14 à 20 f; — d°. mulle ou billon, 4 à 8 f; — huile de térébentine, 12 f; — litarge d'or, 10 f à 10 f $\frac{1}{2}$; — mine de plomb ou meny, 9 f $\frac{1}{2}$ à 10 f; — orpiment en pierre, 20 à 80 f; d°. broyé, 20 à 50 f; — piment ou poivre giroflé, 40 f; — poix de Bourgogne, 8 $\frac{1}{2}$ à 9 florins ; — canefice, 14 à 15 f; gingembre gris, 15 f; — ſirop de rafinerie, 27 à 28 *ſchelings* ; — fromages croutes blanches, 12 f; — d°. croutes rouges & petits, 14 f ; — fanons de baleines de 4 à 5 ℔, 235 f; — baleine taillée de $\frac{7}{4}$ à $\frac{10}{4}$, 238 à 240 f; — baleine de 6 & demi-quart à $\frac{6}{4}$, 235 f; — amidon, 11 f $\frac{1}{4}$; cuivre en feuille, 62 à 65 f; — *idem* en roſette 56 à 65 f; — acier en barril, 15 à 17 f le *cent;* — fer blanc fort, le *barril;* 55 f; — d°. mince, le *barril*, 52 f; — plomb en ſaumon, 29 à 31 *ſchelings* le cent; — cire du Pays 78 à 80 f; — cordage de chanvre net, 18 à 15 f; — ſavon de Marſeille, 18 f; — miel de Morlaix, 11 f $\frac{1}{4}$; — miel de Nantes, 11 f; — réſine brune, 4 f $\frac{1}{2}$; réſine jaune, 2 f $\frac{1}{2}$ le *cent.*

Mrrchandiſes en argent courant à la livre.

Cochenille mexique, 34 *ſchelings* ; — indigo Guatimala, 90 à 125 ß ; — vermillon entier, 41 ß ; — d°. 1, 2 & 3 fois moulu, 42 à 46 ß ; caffé de Java, 11 ß $\frac{1}{2}$; de la Martinique, 6 ß $\frac{1}{2}$ à 8 ß $\frac{1}{2}$; — de St. Domingue, 6 à 8 ß ; — de Bourbon, 8 à 10 ß ; — de Surinam, 6 à 8 ß ; — cacao des Caraques en balle, 14 ß ; — cacao de Guayaquil, 12 ß $\frac{1}{2}$; — ſucre brut, 5 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ ds de *gros* ; — ſucre blanc premiere ſorte, 12 ds $\frac{1}{2}$; — ſeconde ſorte, 11 $\frac{1}{4}$ ds à $\frac{3}{4}$; — troiſiéme ſorte 10 $\frac{1}{2}$ à 11 ds ; — commun, 9 $\frac{1}{4}$ à 10 ds $\frac{3}{4}$; — tête, 8 ds $\frac{3}{4}$ à 9 ds $\frac{1}{2}$; — rocou, 9 à 10 ß ; — indigo cuivré 56 à 58 ß ; — indigo mêlé, 58 à 66 ß ; — indigo violet, 70 à 80 ß ; ſalſe-pareille en fagots, 16 à 20 ß ; — d°. apprêtée, 40 à 55 ß ; — thé boé, 24 à 34 ß ; — thé vert, 50 à 90 ß.

Eau-de-vie de Cognac & de Languedoc, les 3 *verges*, 12 ℔ de *gros* ; — vinaigre en tierçons, 12 à 20 ℔ de *gros* le *tonneau.*

Huile rouge de baleine, les 90 *ſloops*, 69 *florins* ; — d°. blanche, 70 f ; — huile de morue de la Meuſe, 36 f les 45 *ſloops* ; huile de morue de Bergues, 31 f les 45 *ſloops* ; — huile de lin 36 f $\frac{1}{2}$ *l'aam* ; — huile de Rabette, 37 f $\frac{1}{2}$ *l'aam* ; — morue de la Meuſe en ſel, 24 f le *barril* ; — morue de la Meuſe en ſaumure, 22 f le *barril* ; — morue d'Iſlande en ſel, 17 f le *barril* ; — morue d'Iſlande en ſaumure ; 15 f le *barril.*

De Marseille *le* 15 *Octobre* 1764.

Prix *des marchandiſes qui ont varié.*

Amandes, 30 ℔ le *cent* ; — bois de Campêche, 16 ℔ 5 ß ; — cire de Barbarie, 124

à 130 ℔; — canefice, 20 ℔; — coton fin filé de Baza, 60 écus de 3 ℔ 4 ß; — d°. de Jérusalem, 42 *écus* de 3 ℔ 4 ß; — étain en verge, 81 ℔; — encens, 80 à 85 ℔; — galles de Smyrne noires, 160 *écus* de 3 ℔ 4 ß, la charge pesant 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne blanches, 123 ℔ le *cent*; — sucre de réglisse, 28 ℔; — poivre, 118 ℔; — plomb, 16 ℔ 5 ß; — riz du Levant, 15 à 17 ℔; riz de Piémont, 12 ℔ 15 ß; — sucres assortis, 41 ℔; — suif d'Italie, 34 ℔; — bled, 19 à 30 ℔ la *charge*, pesant 243 ℔ *poids de marc*.

Caffé du Levant, 33 ß 6 ₰ la ℔; — de la Martinique, 10 à 12 ß 6 ₰; — du Cap, 9 à 12 ß; — cacao des Caraques, 26 ß 6 ₰; cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 ß 6 ₰; — canelle, 11 à 11 ℔ 5 ß; — cochenille, 18 ℔; — indigo de St. Domingue, 5 ℔; — de Guatimala, 6 ℔ 10 ß à 9 ℔ 10 ß; — manne 34 à 36 ß.

Il a été importé dans ce Port depuis le 20 Septembre, jusques & compris le 2 Octobre 1764.

☞ Par les Navires du Capitaine *Lessene*, venant du Cap, & par celui du Capitaine *Taulignan*, venant du Port-au-Prince, 442 barriques de sucre terré; 112 barriques de sucre brut; — 221 barrils & 65 sacs de caffé; — 14 barrils d'indigo; — 634 cuirs tannés; — 592 cuirs en poil; 32 balles de coton.

☞ Par la Barque du Capitaine *Cruvilier*, venant de Seidre & d'Acre, 108 balles de coton en laine; — 151 balles de coton fin filé de Baza; — 29 balles de fin filé de Jérusalem; — 8 balles de mittes; — une balle de laine lavée; — 42 *couffes* de riz; 1 caisse de rhubarbe; — 5 *couffes* de galles; — 1 balle de soie barantine; — 1 balle d'escars de Jérusalem; — 240 sacs de cendres; — 1 caisse de senné; — 1 balle de toile de Montagne.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Aubin*, venant de Cadix, 4, 245 piéces de bois de Campêche; — 17 barrils de vermillon; 85 balles de laine lavée; — 31 barrils de cochenille.

☞ Par le Vaisseau du Capitaine *Vidal*, venant d'Alger, 9, 800 cuirs en poil; — 983 cuirs de *Cabaffieux*; — 258 caisses de suc de réglisse; — 467 balles de laine surge; balles de laine pelade; — 32 balles de cire; — 8 balles de plumes d'autruches.

☞ Par la Barque du Capitaine *Boyer*, venant d'Alexandrette & de Chipres, 155 balles de coton en laine; — 79 balles de coton filé; — 75 sacs de galles; — 65 balles d'ajamis crus; — 32 balles d'antioches bleues; — 17 balles de blanches; 8 balles de crues; — 2 balles de toiles rouges; 2 balles de toiles de mardin; — 13 balles de killis blancs; — 1 caisse d'escamonée; — 1 balle de soie chipriotte; 1 balle de boucanin; — 4 balles de laine de chevron; — 1 caisse de gomme ammoniaque; — 1 caisse d'opoponax; — 1 caisse de cire jaune; — 1 caisse de satin.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Migy*, venant de Salonique, 170 balles de coton en laine; — 3 balles de bourre de soie; 95 balles de laine surge; — 20 balles d'abats; — 1 balle de crin; — 1 balle de cire; 1, 453 *quintaux* de bourdes; — 11 balles de capotins.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Cornaud*, venant de Tunis, 3, 310 quintaux de bourdes; — 1 *couffe* de cire jaune; — 455 balles de laine surge; — 2 balles de maroquin rouge.

☞ Par la Pinque du Capitaine *Pellegrin*, venant de Smyrne, 366 balles de coton en laine; — 33 balles de coton filé rouge; 25 sacs de racine d'alizary; — 1 balle de cire jaune; — 4 caisses de galbanum; — 2 sacs de fil de chêvre; — une caisse de poil de chêvre.

☞ Par le Vaisseau du Capitaine *Doujon*, venant de Leogane; — 177 barriques de sucre terré; — 276 barriques de sucre brut; 40 sacs de caffé; — 97 balles de coton; 15 barrils d'indigo; — 249 cuirs en poil; 147 cuirs tannés.

De Dunkerque, *le 20 Octobre 1764.*

Arrivée & *départ de Navres.*

Il est entré dans ce Port pendant le mois de Septembre dernier, 63 Navires, dont 52 étrangers & 11 François, parmi ces derniers est la *Comtesse d'Herouville*, Capitaine *François Mayane*, venant de l'Amérique; les 10 autres Vaisseaux venans de différens Ports de France.

Il est sorti pendant le même mois 27 Navires, dont 23 de différentes Nations

allant dans des Ports étrangers, & 4 Navires François, dont 2 deſtinés pour Bordeaux, 1 pour Nantes & l'autre allant aux Iſles Canaries.

DU HAVRE, *le* 21 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 15 & le 17 de ce mois, le Navire la *Madelaine*, Capitaine *Lebain*, venant de Marſeille, chargé de 3 barriques de vin rouge; — de 183 balles de coton en laine de Smyrne; — de 15 barriques & 5 caiſſes de ſouffre; de 5 barrils de fleur de ſouffre; — de 705 demi-caiſſes de ſavon.

Le Brigantin la *Naïade*, Capitaine *Boutard*, allant de Rouen à Liſbonne, en relâche ici.

DEPART *de Navires.*

☞ Il eſt ſorti de ce Port les 15, 16 & 17 du courant, le Brigantin le *St. Firmin*, Capitaine *Jean Mirambeau*, & le Brigantin la *Notre-Dame du Chemin*, Capitaine *Labadie*, allant tous deux à St. Ander.

☞ Le Dogre le *Glier*, Capitaine *Gueroult*, allant à Liſbonne, chargé de grains.

☞ Le Senau le *St. Pierre*, Capitaine *Belhomme*, allant à la Martinique & à la Guadaloupe.

DE S. VALERY, *le* 16 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port pendant les 16 premiers jours du mois d'Octobre, les Navires le *Jean Bonnaventure*, Capitaine *Chamberland*, venant de Dieppe, chargé de morue & de gaudron; — la *Bénédiction*, Capitaine *J. Conats*, venant de Neuf-Chatel, avec du charbon de terre; — la Dlle. *Williminia*, Capitaine K. *Dejong*, venant de Roterdam avec une cargaiſon de ſaumons, l'*Oranger*, Capitaine *Jacques Darras*, venant d'Iſigni, chargé de beurre; le *Charlemagne*, Capitaine *Jacques Bouchart*, le St. *Jacques*, Capitaine François *Marquet* & le *Prophète Elie*, Capitaine *J. Vaſſeur*, venant de la Rochelle, chargés de ſucre & d'eau-de vie.

DE ROUEN, *le* 18 *Octobre* 1764.

Il eſt ſorti du Port de Rouen du premier au 10 Octobre, les Navires la *Sirenne*, Capitaine *Boutard*, allant à Liſbonne; l'*Amitié*, Capitaine *Louis Saffray*, allant à Bayonne & à Bilbao; — le *Charles Caſimir*, Capitaine *Guillaume Debeulle*, allant à Amſterdam; — le *jeune Henry*, Capitaine *Age Sioerds*, allant à Elſeneur, à Copenhague & à Dantzic, chargés de 11, 540 ℔ de draps & étoffes de laine; — de 8, 710 ℔ de maroquin; — de 560 ℔ de tapiſſeries de Rouen; — de 12 caiſſes, 5 ballots & 13, 687 ℔ de merceries; — de 2 boîtes contenans des gardes d'épées & des tabatieres d'argent; — de 13 douzaines de mitaines de peaux garnies de ſoie; — de 2 caiſſes de moulures de bois doré; — de 1, 996 ℔ de toile de lin blanche; — de 26 caiſſes trois paniers & 1 paquet de meubles; de 3 futailles & 1 caiſſe de couteaux; — de 3 caiſſes de chapeaux de caſtors & de demi-caſſors; — de 1, 225 ℔ d'étoffe au quart & au ſixiéme de ſoie; — de 24 chaiſes & 59 fauteuils de canne; — de 163 douzaines de peaux de veaux corroyées; de 46 douzaines & 6 peaux de moutons; de 244 coupons de cuirs de vaches tannés; de 4, 590 ℔ de fayance; — de 2 paniers & d'une caiſſe d'oignons de fleurs; — de 3, 300 ℔ de bled; — de 17, 200 ℔ de farine; — de 17 balles & 1 barril d'épingles; de 345 ℔ de confitures; — de 426 *groſſes* de padoue de fil; — de 325 ℔ de glaces de la manufacture Royale; — de 15 mannes de chardons; — de 2 luſtres garnis en cuivre doré; — de 492 bottes de vaudes; d'une caiſſe de gants de peau; de 73 paniers de verres à vitre; — de 200 ℔ de cochenille; — d'un poële de fayance & un de terre; — de 161 ℔ de rapatelle (*a*) de 24 chaiſes de jonc & de 12 de paille; de 3, 464 bouteilles de verre vuides; de 2 commodes; — de 4 groſſes d'étuis d'os; de 5 douzaines de broſſes à cheval; — de 8 douzaines de ceintures de laine; — de 23 caiſſes & 2 paniers de noir à noircir; de 6 caiſſes de livres; — de 3 caiſſes de glaces à cadres dorés; — de 3 barrils & 1 caiſſe de verrerie; — d'un demi muid de cidre; — de 320 ℔ de poudre à poudrer; d'un tictrac avec ſes dames; — de 8, 000 pains de craye; — de 51 ℔ de fromage du Pays & 230 ℔ de fromage de Gruyere; de 140 piéces de toile cirée; — de 2 caiſſes de moutarde; — de 4 caiſſes & 1 barril de proviſions; de 17, 440 ℔ de marmites de fer; — de 5 futailles & 23, 205 bouteil-

(a) *Rapatelle, ſorte de toile de crin.*

les de vin ; — de 2 caiſſes d'habits ; — de 11 *groſſes* de peaux en parchemin ; — de 2 barrils de vinaigre ; — de 90 fioles de baume de vie ; — de 62 barrils de fruits & de 24 monts de plâtre.

Le 9 Octobre il reſtoit à reclamer dans le Navire la *Marie Juſtine*, venant de Marſeille, 24 balles de coton en laine, marquées B ; — 3 balles de hardes & meubles uſés, & un ballot de crin uſé, marqués GA ; — 10 demi-caiſſes de ſavon, & 2 jarres garnies avec leur couvercle, marquées GH ; — 1 caiſſe contenant de l'eau de fleur d'orange, du riz du Levant & des haricots, marquée VC.

On prie ceux à qui appartiennent ces marchandiſes, de les retirer promptement, ſinon elles ſeront remiſes à l'entrepôt.

Cours *des Aſſurances.*

De Rouen à Marſeille, $5\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — à St. Malo & à Morlaix, $1\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — à Amſterdam & à Roterdam, $1\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — à Hambourg, $2\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$; à Dantzic, 4 p $\frac{0}{0}$; — à Stockholm, 5 p $\frac{0}{0}$; — à Cadix & à Liſbonne, 3 p $\frac{0}{0}$; — à Bordeaux & à Bayonne, 2p $\frac{0}{0}$; — à Nantes, $1\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — à Dublin, 2 p $\frac{0}{0}$; — à Cork, 2 p $\frac{0}{0}$; — à Londres, $1\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — pour la pêche, $5\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.

Du Havre à Marſeille, 5 p $\frac{0}{0}$; — à St. Domingue, à la Martinique, aux Cayes St. Louis & à la Guadaloupe, 3 p $\frac{0}{0}$; — à Alicante, à Cartagene, à Livourne, à Gênes & à Malaga, 5 p $\frac{0}{0}$.

Prix des grains le 18 *Octobre* 1764.

Le meilleur bled froment, 9 ℔ 15 ß la *mine*, peſant environ 140 ℔ ; — froment ſeconde *qualité*, 9 ℔ 5 ß ; — petit bled froment, 8 ℔ 5 ß ; — bled champart, 7 ℔ 10 ß ; bon méteil, 6 ℔ 15 ß ; — le petit, 5 ℔ 15 ß ; le ſeigle, 4 ℔ 8 ß ; — l'orge, 5 ℔ ; — la bonne avoine, 8 ℔ ; — la petite, 7 ℔ 12 ß 6 d. la *mine*.

De Blois *le* 21 *Octobre* 1764.

Les vins blancs meſliers de la côte des Noels, continuent d'être très-recherchés, le Bourgeois ne veut pas le donner à moins de 70 ℔ le *tonneau* ; pluſieurs en ont vendu cette ſemaine, 65 & 66 ℔. On marque les vins blancs de Sologne à 40 & 45 ℔ ; le prix des vins de liqueurs dans ces mêmes crus, n'eſt point encore fait.

Les lignages des Grois, Madon, Chambon & de St. Dyé, ſe marquent de 50, 55 à 60 ℔ ; les gros noirs nouveaux, de 50 à 52 ℔ le *tonneau*.

L'eau-de-vie fut vendue hier, 94, 95 & 96 ℔ les 29 *veltes & demie*. Pluſieurs Marchands ont vendu 100 ℔ à terme de 2 pour trois mois.

Le bled vieux vaut ici 60 & 63 ℔ le *muid*, peſant 1150 ℔ *poids de marc* ; le bled nouveau, 72 à 75 ℔ ; le pain de 12 ℔, 15 ß ; on attribue cette augmentation au temps favorable qu'il fait depuis peu, ainſi qu'aux labours & aux ſemences où les Laboureurs ſont occupés, ce qui leur a empêché de battre leurs grains pour les amener aux marchés.

Il y a ici pluſieurs maiſons très-connues pour les achats des vins, eau-de-vie & des bleds. La plupart de ces Négocians font auſſi le commerce de bois, & l'on peut s'adreſſer pour ces différens objets, à MM. Boisnier, Boucherat, Cousin, Guignace, de la Germoniere, Gaudron l'aîné, Gaudron le jeune, Brechenin & Porcher.

Avis divers.

☞ MM. Delaplace & Laporte, Négocians à Alicante en Eſpagne, maiſon ancienne, ſolide, & connue depuis long-temps envoient en commiſſions dans différens Royaumes, des figues, des raiſins, des amandes douces & ameres, de l'huile d'olive pour les Fabriques de draps, de la ſoude pour les verreries & les blanchiſſeries de toiles ; le bon ſavon flotant d'Alicante ; des ſoies écrues de la meilleure qualité, &c.

Ils reçoivent auſſi des bleds & les vendent pour le compte des perſonnes qui leur envoient de cette denrée.

☞ M. J. Laporte, Négociant à Valence en Eſpagne, maiſon auſſi accréditée que celle ci-deſſus, fait le même commerce, & ſe chargera pareillement de la vente des bleds qu'on lui enverra.

☞ MM. veuve Chassaing & Paupaille, Négocians à Orléans, ſont en état de remplir avec équité tous les différens objets de commerce dont on voudra bien les charger en quelque genre que ce ſoit.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1764.	*Du Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*	*Jeudi 25.*
Actions des Indes.	1022 ½	1020	1020	1010
Emprunts de la Comp.	600 1000	2000	480	
Promesses de la Comp.	6 ½ 7	6 ½. 7		
Actions des Fermes.	1000	1000	995	990
3e Loterie Royale.	798		798	
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 6. 8e. 9e. t. 10.	10e t. au pair 6e. 8 ½.	5e. t. 6. 10e. au pair.	10e. t. au pair 5e. t. 6.
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.	3000			
2 s p ℔ du Dixiéme.	3		3	
Annuités.	449	450	449 1760	448
Coupons d'annuités.	90	89 ½	89 ½ 94	89
Emprunt de 50 millions	8 ¼	8 ½	9	9
Colonies, 1759.				
Récépissé des Monnoies				
Époques.	6e. 8 ½ 11e. 13.	7e. 8 ½. 8e. 9e. 13 ½.		10e. à 12e. 13 ½.
Canada.	26	26	26	
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/° sur les Cuirs.	53		53	
3 p °/° sur les Posles.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	30 15/16	30 15/16	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	178 ¼	178 ¼	178 ¼	178 ¼
Madrid.	15 3	15 2 6	15 2 6	15 2 6
Cadix.	15	14 19 6	14 19 6	14 19 6
Livourne.	94 ¼	94 ¼	94 ¼	94 ¼
Lyon, *Saints.*	⅞.	⅞.	⅞.	⅞.

AUTRE AVIS.

LE Sr AUGUSTIN DOUAY, rue St. Denis à Paris, vis-à-vis, le Roy François, donne avis aux Négocians qu'il entreprend les commissions relativement à sa fabrique de gazes, tant pour la Province que pour l'Etranger, & qu'il est en état de fournir actuellement à toutes les demandes qui pourroient lui être faites.

ERRATA.

Dans la Gazette du 20 *Octobre* N°. 84, *page* 677, *seconde colonne*, *ligne* 34, *les moutons à l'étable, donne celle.* Il *doit y avoir, les moutons à l'étable pendant l'Hiver; cette facilité de nourrir les moutons à l'étable donne celle de.*

Page 679, *premiere colonne*, *ligne* 45, *plus précieuse, lisez peu précieuse.*

Dans la même page, seconde colonne, ligne 26 *Cultivateurs ruraux, mettez Calculateurs ruraux.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 3 Novembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 10 Octobre, le Navire du Capitaine *Jorgen Bilthugger*, de Copenhague, allant dudit lieu à Ste. Croix, chargé de marchandiſes; — celui du Capitaine *Jacob Meyer*, d'Amſterdam, allant à Bordeaux, chargé de fer en barres; — celui du Capitaine *Mathias Breyer*, de Lubek, allant de Bordeaux à Lubeck, chargé de vin; celui du Cap. *Simon Stoffels*, de Grauw, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 11 Octobre, le Navire du Capitaine *Anne Jacobs Stoker*, de Lemmer, allant de Riga au Havre, chargé de poutres; — le 12, le Navire du Capitaine *Johan Joch. Harmſen*, de Lubeck, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de fer en barres; — celui du Capitaine *Luytie Jans*, de Lemmer, allant de Dantzic au Havre, chargé de laine; — celui du Capitaine *Hans Gronge*, de Copenhague, allant de Ste. Croix à Copenhague, chargé de ſucre; — celui du Capitaine *Johan Roos*, de Bremen, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de ſucre; — le 13, le Navire du Capitaine *Joch. G. Wiſſendorff*, de Lubeck, allant de Bordeaux à Lubeck, chargé de vin; — le 14, le Navire du Capitaine *Jan Hogerbells*, de Hoorn, venant de St. Martin; — celui du Capitaine *Jan Matb. Janckes*, venant de St Martin; — celui du Capitaine *Jeſſ. Gotheſen*, de Ste. Croix, allant dudit lieu à Copenhague, chargé de ſucre; — celui du Capitaine *Jean Reyken*, de Lemmer, allant de Bordeaux à Dantzic, chargé de vin; — celui du Capitaine *Hendrick Vendt*, de Liebau, venant de Bordeaux, chargé de ſucre; — celui du Capitaine *Jan George Vocael*, venant de Bordeaux; — le 15, le Navire du Capitaine *Hans Wud*, de Copenhague, allant de Ste. Croix à Copenhague chargé de ſucre; — celui du Capitaine *Claes Paulſen*, de Koniſberg, allant de Noirmoutier à Koniſberg, chargé de ſel; — celui du Capitaine *Peter Ohlberg*, de Peterſbourg, allant de Bordeaux à Peterſbourg, chargé d'eau-de-vie; — celui du Capitaine *Chriſtian Meyer*, de Stockholm, allant de Rouen à Stockholm; — celui du Capitaine *Bauke Dirks*, de Terhenne, allant de Koniſberg à Bordeaux, chargé de chanvre; — le 16 Octobre, le Navire du Capitaine *Meyn Wiebes*, de Lemmer, allant de Dantzic à Dunkerque, Chargé de cendres; — celui du Capitaine *Jochim Blanck*, d'Elbing, allant de Treptow à Bordeaux, chargé de fer en barres.

POST SCRIPTUM *de la lettre de M. Dupont, inſérée dans les Gazettes* Nº. 84 & 86.

Je ne puis mieux finir, Monſieur, qu'en vous invitant à inſérer dans votre Gazette un état de comparaiſon de la grande & de la petite culture, qui ſe trouve dans la *Philoſophie Rurale*, depuis la page 238, juſqu'à la page 243 de l'édition in 4º. L'uſage que vous avez pris de citer aſſez ſouvent des morceaux intéreſſans pour la Nation, tirés des livres nouveaux que de bons Citoyens mettent au jour, m'engage à vous propoſer d'en agir ainſi quelquefois, & ſur-tout dans la circonſtance préſente, avec la *Philoſophie Rurale*. Ce livre précieux contient des tréſors, & il eſt digne de votre zele d'en répandre de tems en tems quelques-uns.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

EXEMPLE DE LA GRANDE CULTURE.

Généralité d'Amiens, Election de St. Quentin, Ferme de Liſoir.

Cette Ferme contient 360 arpens diviſés en trois ſoles, & cultivés par trois charrues, il n'y a point de prés, les terres ſont preſque de pure craye, ſituées ſur des coteaux & ſujettes aux ravages des torrens cauſés par les pluyes fort fréquentes dans le Pays. on ne tire de ces terres le produit détaillé ci-deſſous, que par beaucoup de fumier & un travail ſi difficile, qu'il faut quatre forts chevaux à une petite charrue, & encore fatiguent-ils extrêmement. L'état de cette Ferme a été fourni par un habile Laboureur qui en a été le Fermier.

AVANCES PRIMITIVES.

Chevaux de labour, moutons, vaches & ſuites, jumens, truies, &c.		12775 ℔
Uſtenſiles de ménage,		1000
Inſtrumens, machines & uſtenſiles de la culture, harnois de chevaux, &c.		2000
Semences,		2500
TOTAL de cette portion des avances primitives		18275

Dépenſes en avances pendant 18 mois, pour les premiers travaux qui précédent la premiere récolte, ſuivant l'état des dépenſes annuelles ci-deſſous, de 6760 ℔ par an, pour 18 mois, 10140 ℔

Dépenſes pour la ſubſiſtance du Fermier & de ſa famille pendant le même temps, emmeublemens, &c.		3700
Le total des avances primitives eſt donc de 32115 ℔.		13840

AVANCES ANNUELLES.

Nourriture des chevaux de labour, pour l'avoine ſeulement,		2250 ℔
Gages des Chartiers, Valets de baſſe-cour, Servantes, Bergers, &c. & leur nourriture,		2000
		1000
Batteurs,		500
Maréchal, Charron, Bourrelier, Cordier,		600
Frais de récolte,		300
Engrangement des grains & leur garde avant la moiſſon, faux frais & accidens,		6650
TOTAL des avances annuelles,		

PRODUIT.

Produit net. Fermages,		4000 ℔	5660 ℔ (a)
Taille,	720 ℔	960	
Capitation,	240		
Dime qui ſe leve au 24e.,		700	
Repriſe du Laboureur. Frais annuels y compris la contribution du Fermier pour ſa dépenſe annuelle & celle de ſa famille		7496 ℔	11244
Intérêts des avances primitives & annuelles du fermier,		3478	
PRODUIT TOTAL.			16904 ℔

(a) *L'impôt n'eſt ici qu'environ le quart du produit net.*

la dépenſe du Fermier & de ſa famille n'entre ici en compte que pour 736 ℔. En bon ordre de culture elle eſt eſtimée 1800 ℔ dans un emploi de trois charrues; mais le produit net des beſtiaux de profit, dont on ne parle point ici, doit y ſuppléer; en ce cas les avances doivent monter à 8560 ℔.

Les avances annuelles montant à 8560℔, rendoient environ 70 pour cent de produit net, malgré le défaut de liberté du commerce des grains; dans le temps où l'état de cette Ferme a été levé.

On donnera l'exemple de la petite culture dans un autre ordinaire.

DE SEGOVIE *le* 20 *Septembre* 1764.

Au premier Novembre prochain, & ſucceſſivement tous les premiers jours de chaque mois, il partira un bâtiment pour les Indes Occidentales, pour porter des lettres dans tous les établiſſemens des Eſpagnols en Amérique, lequel bâtiment doit revenir audit Port de la Corogne avec les réponſes. Ceux qui ſont employés au ſervice de Sa Majeſté Catholique, & les Négocians munis de paſſeports, pourront s'embarquer ſur ce bâtiment en payant pour leur paſſage ſuivant les réglemens de la Compagnie de la Havane, & de celle de Caraque.

EXTRAIT *d'une lettre de Cadix du* 2 *Octobre* 1764.

» La Flote ne partira qu'en Janvier » prochain, cela eſt maintenant bien dé» cidé, & nous ne ſerions pas ſurpris de » la voir ici en Février, parce que la » Cour a rempli ſes vues, en faiſant en» trer de l'argent dans la caiſſe du Roi.

La cochenille vaut ici 83 à 86 ducats *l'arobe*, l'indigo eſt ſans prix.

DE BAYONNE, *le* 20 *Octobre* 1764.

Les Navires des Capitaines *Ganichon-Amiral*, *Thomas Etchevez*, *Duverger*, *Darramets*, *Sanpitte & Hariſmendy*, venant du *Port Otchoa* en Terre-neuve, ſont arrivés à St. Jean-de-Luz, & le Navire commandé par M. *Mouſcora*, ici, tous ſept chargés de morue & d'huile de morue. Leur pêche n'a pas été complette, puiſque ces bâtimens ne ſont chargés qu'aux deux tiers & aux trois quarts: cependant la morue eſt d'excellente qualité. Il ne s'en eſt point encore vendu en détail. On attend tous les jours pluſieurs autres Navires venant de cette pêche qui doivent arriver ici ou à St. Jean-de-Luz.

Un Négociant de cette Ville a acheté en gros la cargaiſon de deux de ces Navires, 12 jours avant leur arrivée, ſur le pied de 25 ℔ le *quintal*.

Ces Navires n'ont apporté aucune pelleterie, attendu ſa cherté audit *Port Otchoa*.

Il eſt arrivé le 16 de ce mois chez M^r *de Noguez*, Banquier de cette Ville, 60 mulets chargés de piaſtres.

Il y a ici deux Navires chargés pour le Cap François, commandés par MM. *Lonné & Dumaine*, qui ſont prêts à faire voile.

La récolte du vin a été très-abondante aux environs du Gave, le raiſin a rendu un tiers de plus qu'on ne l'eſpéroit; il s'eſt déjà vendu de ce vin 30 ℔ la *barrique*, il eſt de qualité à ſe bien conſerver.

Epiceries en gros, la livre.

Cacao des Caraques, 29 ß; — cacao de Maragnan, 16 ß 6 d.; — cacao des Iſles, 14 à 14 ß 6 d.; — poivre, 27 à 27 ß 6 d.; canelle, 13 ℔ 12 ß; — cire jaune, 34 à 34 ß 6 d., à ſix mois de terme.

Froment du Pays, 5 ℔ 6 ß à 5 ℔ 16 ß le plus beau, la *conque* peſant 65 ℔ *poids de marc*; — à Peyrehourade & à Habas, 5 ℔ 14 ß à 5 ℔ 15 ß; — bled d'Inde à Bayonne, 52 ß à 3 ℔; — à Habas, 50 à 51 ß.

DE AIX-EN-PROVENCE *le* 19 *Octobre* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

L'invitation que vous faites par votre Gazette du 13 du courant, N°. 82, à vos Abonnés, Correſpondans & autres perſonnes, d'imiter l'exemple de votre ſouſcripteur de Dax, m'engage à ne pas être des derniers à vous faire part, & à vous donner une idée du commerce qui ſe fait en cette Ville. Il y a ici d'aſſez bonnes maiſons qui font le commerce des denrées du cru de cette Province, & particuliérement de celles du terroir de cette Ville. Le plus conſidérable eſt en huile fine, en amandes, en laines & ſoies & en cadis. Ces derniers ſe fabriquent dans

toute la Province, dont la forte conſommotion des communs ſe fait dans ſon intérieur pour l'uſage du peuple, il s'y en fait de plus fins pour les veſtes & les culotes des troupes. Je vous envoie une note exacte de toutes les maiſons auxquelles on peut s'adreſſer avec toute confiance, ſoit pour y faire des envois ou des demandes, avec l'explication de leur principal commerce.

MESSIEURS.

LIEAUTAUD *freres*, pour l'huile & les amandes; — MANECHAL, pour l'huile & les fruits; — RAVANOI, pour les laines & les amandes.

BERAGE, GRÉGOIRE & *Compagnie*, pour la draperie fine, les étoffes de ſoies & de dorures; — CONSTANT, CARREL & PAUL, pour les dorures & étoffes de ſoies.

TUEREL & PERRIN; — MONTAGNE, GAMEL & EMERCE; — REYNAUD *freres* & DUBOIS, — PIN & *Compagnie*; — MONIER & BATALIER. Ces différentes maiſons font la draperie en gros & tiennent les foires de Beaucaire. MM. *Monier* & *Batalier*, dénommés ci-deſſus, font auſſi par commiſſion les huiles les plus fines du terroir de cette Ville, en barrils ou bouteilles, depuis 50 ℔, & en futailles de 600 ℔, qui ſont les plus fortes piéces que l'on faſſe pour les huiles fines; ils ne ſe chargent point de l'achat des huiles inférieures.

TOILIERS.

MM. PERRON & *Compagnie*; — SIMEONIS *l'aîné*, SIMEONIS *cadet*; — FERAND; MARTIN & *Comp.* Quoiqu'il n'y ait que 5 maiſons de toileries, il ne s'en fait pas moins un commerce aſſez conſidérable, parce que le corps des Marchands y étant uni, les Drapiers en font la plus forte conſommation avec les callemandres & camelots de l'Ille en Flandre, à l'exception que les Marchands Toiliers font le commerce des dentelles & des mouſſelines de la Compagnie des Indes à l'excluſion des autres.

MM. ORCEL; — BANAS, *pere & fils*; CUMIN. Pour la clinquaillerie.

MM. MICHEL; — PUGET. Pour la bijouterie.

M. GRANGE, pour la tannerie des maroquins façon du Levant en toutes ſortes de couleurs.

Il y a en outre dans cette Ville une fabrique de toiles peintes que MM. GIGNOUX *freres*, de Marſeille, y ont établie depuis trois à quatre ans. On y peint ſur des toiles de coton, toile de fil & coton, & beaucoup ſur des mouchoirs de fil gros bleu, fleurs & deſſeins en blanc.

Le Bureau pour la vente de ces toiles peintes, eſt chez MM. *Monier* & *Batalier* à Aix, à qui on peut s'adreſſer.

DE NANTES *le* 26 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le Navire le *St. Pierre*, Capitaine le Sr. *Berthomé*, Armateur M. J. *Montaudouin*, venant du Cap, chargé de 2 barriques, 3 quarts d'indigo; — de 108 barriques de ſucre terré & tête; — de 103 barriques, 1 quart de ſucre brut; — d'un boucaud, 43 barriques, 67 quarts de caffé; — de 29 balles de coton; — de 3 barrils de confiture & de liqueur, & le Navire la *Martinique*, de 300 tonneaux, Capitaine le Sr. *Chaudiere*, venant de la Guadaloupe, chargé de 171 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — 175 barriques, 1 quart de ſucre tête; — de 64 balles de coton; — de 11 quarts de caffé, & pluſieurs barrils de confitures & de ſirops.

NAVIRES *en chargement.*

Le Navire l'*Henriette* de 50 tonneaux, Capitaine le Sr. *Duroché Sorin*, Armateur M. *Violette*, eſt en charge pour Guinée.

Le *Duc de Nivernois*, de 200 tonneaux, Capitaine le Sr. *Petit*, Armateur M. *Dupoirier*, eſt en charge pour St. Domingue.

Prix des grains, ſels & eau-de-vie.

Froment d'Amont (*a*) de 1763, 130, 128, à 125 ℔ le *tonneau*; — de 1764, 150 ℔; — ſeigle nouveau, 105 ℔; — froment vieux d'Orléans, 148 à 145 ℔; — nouveau, 165 ℔; — ſeigle vieux d'Orléans, 100 ℔; — ſeigle de Saumur, 85 ℔; avoine d'Ancenis, 66 à 68 ℔; — bled noir, 65 ℔.

(a) *Froment d'Amont, ce ſont les bleds qui viennent de l'Anjou, du bas Poitou, du Saumurois, de la Touraine, du Blaiſois, &c.*

Vins vieux, premiere *qualité*, 110 à 115 ℔; — ſeconde, 100 à 105 ℔; — troiſiéme, 80 à 90 ℔; — eau-de vie, 107 à 108 ℔ les 29 *veltes*.

PRIX *des ſels à bord des Navires.*

Au Pouliguen & au Croiſic, 50 ℔ le *muid*; — à Noirmoutier, 60 ℔ & à Bourgneuf, 80 ℔ la *charge*.

DE L'ORIENT *le* 24 *Octobre* 1764.

La Frégate de la Compagnie la GRACIEUSE, Capitaine BOSSINOT, eſt partie pour les Indes d'un vent de Nord très favorable, ainſi que tous les autres Vaiſſeaux grands & petits qui étoient chargés des marchandiſes de la vente que vient de faire la Compagnie des Indes ici.

LISTE *par ordre alphabétique des noms des Négocians, Armateurs & Commiſſionnaires du Havre de Grace.*

MESSIEURS

VEUVE ANDRÉ; — E. M. BACHELÉ; VEUVE BALME; — BAUDRY & BOULONGNE; — BEAULIEU; — BEGUOUEN DE MEAUX & *Compagnie*; — BERTHIER; — BOBY; — J. B. BUNEL.

D. CHAUVEL; — VEUVE CRISTINAT & TURPIN; — DAUBICHON; — ALEXANDRE DELAHAYE; — DELAHAYE LEBOUIS; DELAROCHE; — DELONGUEMAREDELASALLE; — DELONGUEMARE & BLANCHE; VEUVE DUBOCCAGE DEBLEVILLE; — Ve. DUBUSC & *fils*; — LOUIS DUPONT; — PHILIPPES DUVAL.

EUSTACHE FRERES; — PIERRE FAMIN; Del. & J. B. FERAY & DANGIRARD; — VEUVE JEAN FERAY; — BENJAMIN FERAY; — VEUVE FOACHE & *fils*.

M. GAUVAIN; — CRANDCHAMP; — VEUVE GRÉGOIRE & *fils*; — J. GLIER & FAUCONNIER; — VEUVE CHARLES GLIER; — FRANÇOIS GLIER.

HAUVÉ *l'aîné*; — FEMME HOMBERG; LAMAIGNER; — LAVIGNE; — *Philipes* LEBOURGEOIS; — J. B. LECHIBELIER & OURSEL *l'aîné*; — L. LECLERC; — VEUVE LECOUVREUR & GUERARD; — VEUVE LEFEVRE & *fils*; — LEFRANÇOIS LESABLE; — CHARLES LEMESLE; — J. LEMAITRE; — VEUVE LEMONNIER & *fils*; LEROUX; — LEVILLAIN; — ANDRÉ LIMOZIN; — LOISEL.

J. MALEY; — J. W. MARCK; — MARTEL & *Compagnie*; — F. MILLOT; — MONSIRE; — MOUCHEL & *beau-fils*; — MOUCHEL *freres*.

NOEL; — JACOB PAPILLON; — PASCAL FRERES; — VEUVE PICQUIER; — POTAIN; — L. C. PREUDHOMME *l'aîné*; R. FRANÇOIS PREUDHOMME; — GUILLAUME PRIER & PRIER *freres*; — PRUDHOMME; — ROUCELLET.

Si l'on a omis le nom de quelque perſonne (ce que l'on ne penſe pas) on les prie de croire que c'eſt involontairement, & on ſe fera un devoir d'annoncer dans les feuilles ſuivantes, celles que l'on auroit oubliées.

DE HONFLEUR, *le* 23 *Octobre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port depuis le 16 Octobre, le Brigantin les *Maries*, Capitaine *Lecerf*, allant à Dieppe, en relâche ici.

Le Bateau l'*Union*, de 50 tonneaux, Capitaine *Vanmaeſtricth*, venant d'Oſtende chargé d'huile & autres marchandiſes pour Rouen.

Le Sloup la *charmante Béthé*, Capitaine *François Avoinne*, venant de Barfleur, chargé de ſoude pour Rouen.

Le Capitaine *Po tevin*, dont le bâtiment eſt chargé de bois de conſtruction pour Breſt.

Le Sloup le *Joyeux*, Capitaine *Jean Jouette*, chargé de fer, de vin & autre marchandiſes pour Feſcamp.

Il eſt ſorti depuis le même temps le Navire l'*Union*, Capitaine *Beudert Clauſen*, allant à Hambourg, chargé de 200 barriques de ſucre, le reſte de ſon chargement eſt en marmites de potin.

Suivant des lettres du grand Banc de Terre-Neuve, écrites par pluſieurs de nos Capitaines, il paroît que la péche de la morue n'a pas été ſi abondante qu'on l'eſpéroit; vers la fin d'Août, pluſieurs bâtimens étoient chargés de 10 à 11000 morues, grand compte; mais c'étoit le plus petit nombre; les mauvais temps vont vrai ſemblablement les forcer de revenir.

Le Navire l'*Amitié*, Capitaine *Langlois*, venant du grand Banc de Terre-Neuve, chargé de morues vertes & d'huile de poiſſon, vient d'entrer dans ce Port malgré l'obſcurité de la nuit & le vent de Nord

forcé; il s'eſt fait un abordage à la jetée du Sud-Eſt, qui lui a occaſionné une voie d'eau à laquelle il a été remédié ſur le champ, & auſſitôt qu'il a été entré dans le baſſin, ce qui donne lieu de croire que ſon chargement n'en ſera que très peu endommagé. Le ſcorbut qui a attaqué ſon équipage, a forcé ce Capitaine de quitter ſa pêche, ne lui reſtant que trois hommes en état de manœuvrer.

Le Navire *l'Agénor*, de 120 tonneaux, venant de Rouen, va mettre inceſſamment à la voile pour la nouvelle Orléans, après avoir complété ici ſa cargaiſon.

DE ROUEN, *le 23 Octobre 1764.*

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 20 Octobre, les Navires la *Dame Femmia*, Capitaine *Claas de Jong* & *l'Africain*, Capitaine *Lenoir*, allant à Amſterdam; — le *Jeune Frere*, Capitaine *Gelt Meuwes*, allant à Hambourg; — *l'Anne Marie*, Capitaine *Nils Sundmark*, le *Frederik & Age*, Capitaine *Cornelis Engels*, & *l'Eſpérance*, Capitaine *Blombeck*, allant au Sund, Elſeneur & Copenhague, chargés de 16 caiſſes de meubles; — de 45 mannes de chardons; — de 33 groſſes de lunettes; — de 546 ℔ d'étoffe au quart & au ſixiéme de ſoie; — d'une caiſſe de couteaux & cizeaux; d'un petit paquet & 1 caiſſe de modes; d'une caiſſe de chaiſes & de fauteuils de canne, — de 2 caiſſes de livres; — de 285 ℔ de glaces de la manufacture Royale; d'une caiſſe d'oignons de fleurs; de 1, 475 botte de vaude; — de 3 tonneaux, 14 caiſſes, 3 balles & 1 panier de merceries; de 1, 382 ℔ de confitures; — de 856 barrils de fruits; — de 3, 033 ℔ de toile blancards; — de 2 demi-muids, 9, 960 bouteilles de vin; — d'une caiſſe de manchettes brodées; — de 224 paniers de verre à vitres; — de 7 poëles de fayance; d'une caiſſe de paraſols de ſoie; — d'une caiſſe de chapeaux de demi-caſtors; — de 1200 ℔ de chapeaux communs; — de 3 caiſſes & 481 ℔ de ſoieries; — de 120 bouteilles de verre vuides; — de 515 ℔ de ſiamoiſe fil & coton; — de 2 caiſſes de ſouliers de cuir; — d'une caiſſe d'eſtampes en papier; — de 55 muids de terre à pot; — d'une boîte de vaiſſelle d'argent; de 5 caiſſes de clinquaillerie de fer; — d'une caiſſe & 2500 ℔ de bougie blanche; — de 1502 ℔ de fromage de Pays; de 29, 925 ℔ de marmites de fer; — d'une caiſſe & 36 bouteilles de liqueurs; de 2 caiſſes d'eau-de-lavande; — d'une caiſſe de bourſes à cheveux; — de 32 ℔ de tabac rapé; — de 155 ℔ d'étain de glace; — d'une caiſſe de peignes de buis, de clouds dorés & garnitures de commodes en cuivre doré; — de 395 ℔ de draps de laine; — d'une caiſſe de vinaigre d'odeur; — de 2 caiſſes d'eſtampes avec glaces & cadres dorés; — de 25 ℔ de chandelle; — de 8 manchons de Martes; — d'une barrique de cidre; — de 18 rames de papier; — de 15, 647 ℔ de fayance & de verres à boire, — de 170 ℔ de criſtal; de 24 bahuts; — de 5 piéces de camelot de laine; — de 100 piéces de ras de maroc; — de 6, 950 ℔ de crin friſé; — de 11, 500 ℔ de plomb laminé; — de 550 ℔ de broſſes; — de 837 ℔ de carreaux de verre; — de 2140 ℔ de bouracan; — de 491 boulets peſant 5, 840 ℔; — de 3 plateaux de bois à bordures de cuivre argenté, de 6 caiſſes de couverts de cuivre argenté, de rubans de ſoie, de manchettes de blonde, d'éventails, de dentelles de ſoie & de tabatieres; — de 210 barriques de terre à fondeur; — de 1200 moulages de France & de 31 monts de plâtre.

PRIX *des grains à Beauvais pendant le mois de Septembre* 1764.

PRIX DE LA MINE.				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔ 15 ß	d.		13 ℔ 15 ß	d.
Moiſon, (a)	2	5		11	5	
Meteil,	2	1		10	5	
Petit bled	1	17		9	5	
Seigle,	1	8		7		
Orge, .	1	6	5	5	5	8
Avoine,	1	17	5	11	10	

AVIS.

Les Srs. GUY & HARRISSON tiennent magaſin de toutes ſortes de mouſſelines unies, rayées à carreaux & brodées; mouchoirs des Indes & autres : ils ont une

(a) *Moiſon*, $\frac{2}{3}$ *de bled*, $\frac{1}{3}$ *de ſeigle.*

manufacture de manchettes brodées dans ſa plus grande étendue, conſiſtant en manchettes pour homme & pour femme à 2 & trois rangs; en fichus, tabliers, tours de gorge, & généralement tout ce qui concerne la broderie, du plus haut prix au plus bas; ils font & entreprennent les commiſſions pour Paris, Provinces & Pays étrangers en tout genre, & procurent toutes les facilités poſſibles à ceux qui les honorent de leurs ordres.

Ils demeurent à Paris, *rue St. Martin, la porte cochere en face de celle des Vieilles-Etuves.*

FOURAGES.

Le foin vieux a été vendu à la barriere St. Michel, les 29, 30 & 31 Octobre, 38, 39 & 40 ℔ le *cent*; — le nouveau a été vendu pendant les mêmes jours, 34, 35 & 36 ℔.

La paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin le 29 Octobre, 12 & 13 ℔ *le cent*; — le 30, 12, 13 & 14 ℔; — le 31, 10 ℔ 10 ß, & 11 ℔; — le foin, 22 & 24 ℔ le *cent*.

Etiage de la riviere de Seine.

La Riviere étoit les 26, 27 & 28 Octobre, à 1 pied 8 pouces; — & les 29, 30 & 31, à 1 pied 7 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 31 Octobre 1764.

	℔	ß	d.
Le Chapon gras, nouveau *la piéce*,	3		
La Poularde nouvelle,	2	5	
Le chapon vieux,	2	5	
La Poularde,	1	15	
Le Poulet gras, *mort*,	1	10	
Le Poulet commun,		16	
Le Poulet gras, *en vie*,		16	
Le Poulet commun,		10	
Le Caneton de Rouen,	3	10	
Le Canard *de paillier*,	1	10	
Le Faiſandeau,			
Le Levraut,	2	5	
Le Lapreau,		17	
Le gros Pigeon *gras*,		16	
Le Pigeon de voliere,		10	
Le Pigeon noir,		5	
La Perdrix griſe,		15	
La Caille de campage.		15	
Le Dindon gras *mort*,	4		
Le Dindon commun,	3		
Le Perdreau gris,	1		
Le Marcaſſin,	5		
Le Perdreau rouge,	2		
La Perdrix rouge,	1		
La Caille nourrie,		12	
L'Alouette la *douzaine*,		15	
La Grive,		10	
La Becaſſe	2	5	
La Becaſſine,	1		
Le Rouge-gorge, (a)		5	

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Mercredi 31 Octobre 1764.*

Froment, *le ſeptier*,	℔	ß	℔	ß
peſant 240 ℔	15	10	à 17	
pluſieurs ont vendu	12	5	à 13	15
Froment nouveau	10		à 15	10
Seigle *le ſep.* 230 ℔	7		à 8	15
Orge, *le ſep.* 190	6		à 8	
Avoine *le ſep.* 290	16		à 19	
Avoine nouvelle	15	10	à 17	
Veſce *le ſep.* 300	10		à 12	10
Millet *le ſep.* 280	18			
Navette *le ſep.* 280	21			
Chenevis *le ſep.* 165	12		à 14	
Lentilles	19		à 38	
Lentilles à la Reine,	9		à 18	
Haricots	16	10	à 29	
Haricots ronds	16			
Pois verds	12		à 38	
Pois gris	12		à 13	
Sarazin	7		à 7	10
Lin	30			
Féverolles	13		à 14	
Feves Suiſſes	18		à 21	
Senevé	32		à 34	
Farine blutée, *le boiſſeau*	22 ß 6 d.		à 28 ß	
Remoulage	15		à 30	

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 29 au 31 Octobre.*

Froment, *le ſept.*	15 ℔ 15 ß	à 18 ℔	ß
pluſieurs ont vend.	14	à 15	10
Orge.	7 5	à 8	
Veſce.	12		
Avoine *en ſacs*.	16	à 17	10
Avoine *en banne*.	15	à 16	
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	31		

(a) *Cet oiſeau eſt d'un excellent manger. Il ne paroît qu'en Hyver.*